

Ce que nous attendons d'un Grenelle de l'environnement par les associations écologistes, 21 mai 2007, Paris

Les associations écologistes souhaitent faire de ce rendez-vous (né d'une de leurs propositions) un moment utile pour l'environnement, porteur d'une dynamique pour les cinq prochaines années. L'urgence écologique a besoin d'une France exemplaire dans ses politiques internes et ambitieuse sur la scène européenne et internationale. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Les associations demandent que le terme « Grenelle » soit compris dans son sens le plus fort et que la nature de cette réunion corresponde à son appellation, à savoir un moment privilégié de négociations entre les parties prenantes (Etat, patronat, syndicats et associations écologistes) sur les grands enjeux environnementaux. Face à la crise écologique, le statu quo n'est pas acceptable. Les solutions existent, qui sont mises en oeuvre ou expérimentées, en France et ailleurs.

Les associations proposeront des solutions dynamiques économiquement et créatrices d'emplois, et elles demanderont au gouvernement et aux partenaires sociaux de les appliquer le plus rapidement possible. Elles attendent de ce Grenelle une "obligation de résultats" avec la mise en oeuvre de mesures significatives.

Pour ce faire, il nous semble que les conditions suivantes doivent être réunies :

1. Aucun sujet tabou : Dans son courrier du 10 avril 2007, Nicolas Sarkozy soulignait : " Je réunirai dès l'automne un Grenelle de l'environnement afin de débattre des sujets les plus importants du développement durable. Je pense à l'intégration dans notre système économique des enjeux environnementaux, à l'énergie notamment nucléaire, à la politique des transports, à la politique d'urbanisme, aux déchets ou encore aux OGM". Sur tous ces enjeux, et quelques autres (notamment ceux qui concernent la protection de la biodiversité, l'agriculture et la pêche), les associations entendent porter ensemble des propositions fortes, concrètes, à la hauteur des changements à engager.

2. Une vraie négociation : les associations excluent de participer à une nouvelle grande conférence de l'environnement qui n'aboutirait qu'à de nouveaux discours et grandes déclarations sur le mode "c'est grave, il est temps d'agir!". Il ne s'agit pas pour nous de porter un énième diagnostic sur la gravité de la crise mais d'envisager des solutions. Ces solutions existent qui modifient profondément certains modes de production et de consommation, renouvellent les modes et les lieux de décision, remettent en cause des situations acquises et des habitudes, font intervenir de nouveaux acteurs... C'est de celles-ci que nous entendons discuter et sur leur contenu que nous souhaitons négocier.

Ces solutions peuvent s'avérer conflictuelles. Le Grenelle doit assumer positivement cette perspective et créer les conditions indispensables à une négociation efficace, notamment :

- nombre réduit de participants, représentatifs des différentes parties prenantes. Il est exclu que les associations écologistes soient diluées dans un grand forum avec des dizaines de représentants associatifs dont les priorités sont connexes à l'environnement.

- négociations concomitantes sur les différents sujets abordés avec, par exemple, la mise en place de groupes de travail thématiques composés de forces équivalentes des parties prenantes (ONG, Etat, Syndicats, Patronat) dont le travail pourrait se prolonger plusieurs jours si nécessaire.

- niveau de représentation très élevé des parties prenantes (direction/présidence pour les organisations associatives, ministres/secrétaires d'Etat concernés...).

3. Une garantie de moyens : le Grenelle devra disposer des moyens indispensables à son élaboration et à son déroulement (expertise, venue d'experts internationaux...). D'autre part toute mesure décidée au Grenelle devra bénéficier d'un calendrier et d'une garantie de moyens (budgétaires, administratifs, humains...) pour sa mise en oeuvre .

4. Une ouverture internationale : pas question de réinventer la roue. Le travail sur les différents sujets abordés devra démarrer par une valorisation au maximum des retours d'expériences ("success stories") françaises et surtout internationales ainsi que des analyses contradictoires des experts/chercheurs français et étrangers.

5. Une perspective européenne: Le Grenelle devra intégrer de manière très forte la perspective de la présidence française de l'Union européenne pour le 2e semestre 2008. Il s'agira notamment de préparer les chantiers prioritaires proposés par la France. Cette Présidence pourra constituer une étape essentielle pour dynamiser l'Europe écologique. Les parties prenantes du Grenelle, dont certaines ont une dimension internationale, peuvent contribuer à une dynamique continentale.

6. Une obligation de résultat : L'aboutissement des négociations de ce Grenelle doit déboucher sur des résultats que la puissance publique (comprise au sens large avec ses représentations locales et régionales, intégrant pleinement le principe de subsidiarité) s'engagera à intégrer dans les plus brefs délais dans ses politiques publiques lorsque ces derniers relèvent de sa compétence.

7. Un suivi organisé : les parties prenantes s'engagent à organiser un suivi scrupuleux des engagements pris lors du Grenelle dans un cadre à définir.

Les Amis de la Terre

Ecologie sans frontières

Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme

Greenpeace

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

Ligue ROC

Réseau Action Climat

WWF

Avec la Fédération France Nature Environnement et l'Alliance pour la Planète.